

Evolution des rythmes de l'enfant



Synthèse des rencontres avec
les membres des conseils d'écoles

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013
SAMEDI 7 DÉCEMBRE 2013



Cadre des rencontres

2

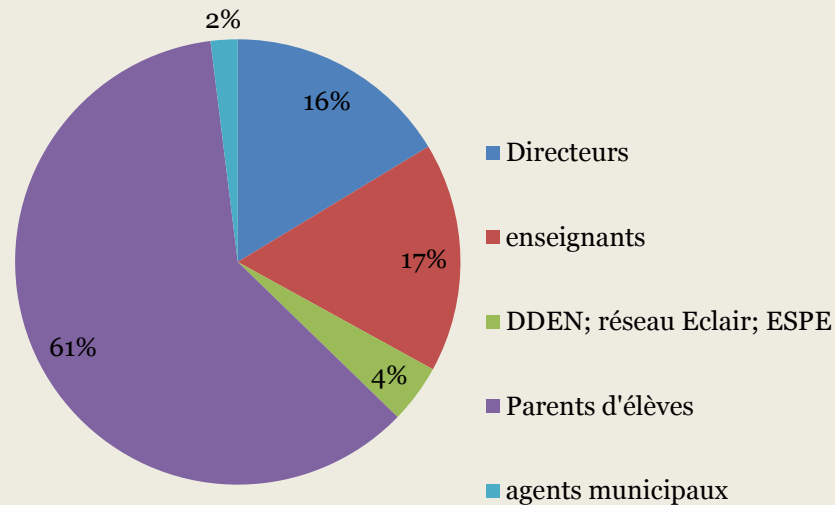
• **Quatre réunions se sont tenues les samedis 30 Novembre et 7 Décembre, de 9h30 à 13h00 dans les Maisons Pour Tous : Rosa Lee Parks, Mélina Mercouri, Voltaire, Albert Camus.**

• **Elles ont rassemblé 320 personnes :**

- **186 Parents d'élèves**
- **101 Directeurs d'écoles et enseignants**
- **13 IEN, DDEN, Secrétaire de réseau ECLAIR**
- **6 Agents des écoles**
- **16 Elus**

• **110 Conseils d'écoles étaient représentés**

Repartition des participants par categories



Rappel des objectifs des rencontres

3

Ces réunions visaient :

- Une mise à plat de l'information sur le Projet Educatif de Territoire (PEdT) et sur l'évolution des rythmes scolaires à l'école primaire
- La communication des propositions émises lors des concertations organisées par la Ville de Montpellier
- Un échange en groupes restreints de membres de conseils d'écoles de quartiers différents
- Le recueil par les services de la Ville, de questionnements, de propositions voire d'appel à la vigilance pour la mise en place du PEdT et des nouveaux rythmes de l'enfant à la rentrée 2014.

Le travail en groupes restreints a permis la collecte de l'ensemble des questions ou propositions qui alimenteront l'élaboration du projet Educatif de Territoire de la Ville de Montpellier et les modalités d'organisation des temps éducatifs placés sous sa responsabilité.

Synthèse de l'ensemble des groupes de travail des membres des conseils d'écoles

4

Les questionnements, propositions, appels à la vigilance des membres des conseils d'écoles sur le PEdT et la mise en place des nouveaux rythmes sont regroupés en thématiques spécifiques avec une première synthèse qui reprend les propositions les plus fréquentes. Un verbatim plus exhaustif est proposé en fin de document.

- **A propos de la réforme elle-même :**

- *De nombreuses questions ont porté sur le sens de la réforme, son profit pour les enfants, la capacité de la Ville à la mettre en œuvre pour la rentrée 2014. Forte demande d'améliorer l'information directe des parents.*

- **Les horaires et les temps des enfants :**

- *Ne pas uniformiser les horaires dans toutes les écoles,*
- *Avoir un cadre horaire stable chaque jour,*
- *Assurer la sécurité des temps de transition entre les activités,*
- *Laisser la possibilité de scolariser le samedi matin dans les écoles qui le souhaitent,*
- *Adapter la pause méridienne aux besoins des enfants : repas, activités et sieste pour les plus petits*

- **L'accessibilité aux activités :**

- *Assurer la gratuité des TAP (temps d'Activité Périscolaire),*
- *Ne pas proposer des activités hors l'école aux enfants de l'école maternelle.*

- **L'organisation du temps du Mercredi :**

- *Proposer un service de restauration,*
- *Harmoniser l'implantation des ALSH,*
- *Assurer l'accompagnement des enfants de l'école vers l'ALSH.*

- **L'utilisation des locaux sur les différents temps :**

- *De nombreuses questions ont porté sur la disponibilité et le partage des locaux scolaires pour les TAP*

Synthèse des quatre groupes de travail des membres des conseils d'écoles

5

- **L'aide aux travail des élèves :**
 - *Ne pas oublier ce temps essentiel pour la réussite scolaire,*
 - *Veiller à la qualification des animateurs,*
 - *Mettre en cohérence tous les dispositifs d'aide aux élèves,*
 - *Penser au lien avec les autres activités.*
- **L'encadrement des activités :**
 - *Assurer une présence en nombre et en qualité (qualification) de tous les intervenants,*
 - *Quel sera l'impact de la réforme sur la présence des agents de la ville en temps scolaire ?*
 - *Partenariats institutionnels et associatifs : lesquels, égalité d'accès à ces partenaires à toutes les écoles ou avis et propositions des écoles sur les choix des partenaires ?*
- **Le contenu des activités :**
 - *Veiller à la qualité des animations,*
 - *Laisser aux enfants du temps calme, du temps libre d'activités, respecter leur rythme,*
 - *Penser un projet spécifique pour les enfants scolarisés à l'école maternelle,*
 - *Améliorer l'organisation du temps de sieste,*
 - *Le contenu des TAP et des activités scolaires doivent être différentes : les activités du périscolaire doivent être originales et inédites (pas de confusion entre disciplines scolaires et animation)*
- **Le pilotage du dispositif et la communication :**
 - *Regrouper des conseils d'écoles, d'écoles proches pour informer sur l'organisation mise en place et son suivi et le pilotage du projet.*

VERBATIM - 1 -

6

A propos de la réforme :

- *Regret d'absence de véritable projet pédagogique sur les temps périscolaires actuellement et s'inquiète de la mise en œuvre de la réforme,*
- *L'ensemble des personnes présentes (dans ce groupe) sont favorables à cette nouvelle organisation, mais beaucoup de questions subsistent notamment sur l'organisation des devoirs, sur la mise en place des activités ainsi que sur l'obligation ou pas d'inscription aux différents ateliers qui pourraient être mis en place,*
- *Questionnement sur son financement,*
- *Questionnement sur la capacité de la ville à mettre en œuvre la réforme pour la rentrée 2014 en termes de délais et de recrutement, en nombre et en compétence, des personnels animateurs .*

Les horaires et les temps des enfants :

- *le retour d'un temps scolaire le samedi matin ne doit pas être écarté. La coupure de deux jours n'est pas bénéfique. Attention semaine trop chargée si l'enfant fréquente un ALSH en plus le mercredi,*
- *Une pause méridienne de 1h45 suffit, elle permet de finir plus tôt la journée,*
- *Le service de restauration fonctionne avec le temps actuel, le conserver. Attention aux enfants de maternelle et à l'entrée en sieste si on rallonge ce temps,*
- *Si on rallonge la pause méridienne, risque de conflits et d'excitation des enfants avant reprise des cours,*
- *Pause méridienne trop longue pour les écoles ayant un seul service, notamment pour les maternelles, impact sur le temps de sieste. Possibilité d'organiser de l'aide personnalisée durant ce temps,*
- *Harmoniser les horaires sur un même groupe scolaire « Pause midi », pour les écoles souhaitant des dérogations d'horaire,*
- *Nécessité d'une harmonisation sur les 5 jours, avec un début des cours de 8H30 et une fin des cours à 12H00 pour l'ensemble des matinées.*

VERBATIM - 2 -

7

Les horaires et les temps des enfants : (suite)

- Commencer le temps de sieste des enfants dès la fin du repas, sans attendre la reprise de la classe,
- *Faire manger les plus petits plus tôt,*
- *Dissocier les horaires en maternelle et élémentaire,*
- *Les parents regrettent que les enfants mangent trop tard ou des repas différents,*
- *Conservation de l'amplitude d'ouverture et fermeture de l'école (accueils) le besoin des familles existe et notion de service public,*
- *Différencier les heures d'entrée et sortie scolaire entre maternelle et élémentaire : décalage de 10 à 15mn.*
- *Modération de l'allongement du temps méridien : pas plus de 02h15,*
- *Temps de repos des maternelles (sieste) débute durant le temps méridien : respect rythme des enfants,*
- *Respect des rythmes et bien être des enfants : choix, activités,*
- *Vigilance sur le temps méridien et le temps de sieste pour les plus petits.*

L'accessibilité aux activités :

- *La gratuité est nécessaire,*
- *Nécessité de garantir des départs échelonnés,*
- *Organiser des « départs glissants » pour les enfants qui ne vont pas aux TAP.*

L'organisation du temps du Mercredi :

- *Demande l'introduction de restaurant scolaire le mercredi, afin de pouvoir récupérer son enfant après le repas sans être obligé de l'inscrire au ALSH,*
- *Beaucoup d'inquiétude sur l'articulation entre la fin de cours et la prise en charge des enfants par les ALSH, souhaite un départ échelonné, le mercredi, « ex : de 12H00-12H30 »,*
- *Certains parents souhaitent pouvoir récupérer leur enfant après le temps du repas.*

VERBATIM - 3 -

8

L'utilisation des locaux sur les différents temps :

- *Le problème occupation des classes par les TAP peut amener des « conflits ,*
- *Les enseignants présents insistent sur le fait que des occupations de classes en temps périscolaires posent le problème des locaux et du partage de matériels,*
- *Locaux et matériels partagés : quelle organisation ?*
- *Locaux : faire la distinction entre les salles de classes et les locaux occupés pour les activités périscolaires.*

L'aide aux travail des élèves :

- *Les parents d'élèves insistent sur l'importance de maintenir une aide au devoir et proposent de commencer à 15H30.*
- *Quelle prise en compte du temps des « devoirs » ?*
- *Tous les parents n'ont pas les moyens ou le temps de faire étudier les enfants à la maison,*
- *Même si les enfants n'ont pas de devoirs, ils ont des leçons tous les jours,*
- *Aide aux devoirs : question des études suivies et études dirigées avec paradoxe d'un travail scolaire en fin de journée alors que la réforme prône la diminution de la journée scolaire de l'élève.*

L'encadrement des activités :

- *Nécessité formation des agents,*
- *La question du nombre et de la qualification des animateurs est posée (le recours aux étudiants fait débat)*
- *Quelles sont les infrastructures et les structures possibles : question des déplacements de groupes d'enfants,*
- *Questionnement sur l'impact des changements d'emploi du temps des personnels Ville, surtout pour les ATSEM et leur temps de présence en classe,*
- *Quelle qualification et compétences des animateurs et des partenaires ?*
- *Veiller à la qualification des intervenants,*
- *Respecter les normes d'encadrements,*
- *Demande de mise en place des formations adaptées.*

VERBATIM - 4 -

9

Le contenu des activités :

- *Laisser un temps à ne rien faire ne pas solliciter les enfants constamment,*
- *Nécessité de respecter les cycles pour constituer les groupes (pas de CP dans le même groupe que les CM2 pour la même activité),*
- *Un programme d'activités précis basé sur le projet pédagogique et par cycle de 8 semaines est nécessaire,*
- *Une alternative aux TAP : la garderie avec départ échelonnés,*
- *Quel pilotage du programme d'activités ? Quel projet pédagogique ?*
- *La distinction entre école maternelle et école élémentaire doit être un critère de réflexion à retenir (traitement différent),*
- *Harmonisation des pratiques et des projets Ecole et projet Ville pour une cohérence éducative.*

Le pilotage du dispositif et la communication :

- *Des contacts sont pris avec la Maison pour tous pour l'organisation (anticipation locale),*
- *Comment vont-être contactées les associations, culturelles, quels projets vont être mis en place ?*
- *Quel sera le mode d'inscription à ces activités, est ce qu'il y aura obligation d'inscrire les enfants tous les jours, 1, 2, 3 jours par semaine suffiront-ils pour prétendre aux activités ?*
- *Nécessité de connaître la tarification des différents temps,*
- *Manque de communication ville: nécessité d'une information directe aux parents d'élèves (sur leur boîte mail) sans passer forcément par les directeurs,*
- *Questionnaire : ne sont pas (tous) parvenus aux parents d'élèves,*
- *Nécessité d'un pilotage local et permanent sous l'égide du responsable ALAE,*
- *A quand le passage en ALAE du secteur Centre ?*
- *Nécessité de temps de concertation entre les intervenants.*

En savoir plus

10

<http://education.montpellier.fr>



M montpellier.fr

ACCUEIL LA VILLE ACTIONS DÉMARCHES AGENDA

Retour à l'index Éducatif de Territoire

Projet Éducatif de Territoire

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera en septembre 2014 à Montpellier. Pour la mettre en place, la Ville s'inscrit dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire (PET), élaboré avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Des concertations ont permis de nourrir le débat tout au long de l'année.

Da article présent dans la rubrique :
Education
Famille / Enfance
L'éducation, la culture et le sport pour tous

Fixée par décret le 24 janvier 2013, la réforme des rythmes scolaires permet aux enfants de bénéficier chaque semaine de 3 heures d'activités périscolaires supplémentaires. En effet, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin écourte le temps passé en classe de 45 minutes tous les jours. Un temps périscolaire pris en charge par les collectivités dont l'État reconnaît enfin les missions éducatives.

Une élaboration concertée avec tous tes acteurs éducatifs, pour une mise en oeuvre en septembre 2014.

Mais pour faire quoi ? C'est cette question qui a guidé la vaste réflexion lancée au début de l'année par la Ville de Montpellier.

Trois cycles de concertation ont été organisés entre mai et octobre, auxquels ont participé plus de 120 personnes issues des institutions et organisations du monde éducatif.

En parallèle, les conseils d'écoles ont été consultés grâce à un questionnaire.

Pour le moment, aucune piste n'est privilégiée, aucune décision n'est arrêtée. Néanmoins, quelques principes ont émergé. Notamment celui d'instaurer des cycles annuels d'activités périscolaires, pour une programmation cohérente. Prendre en compte la spécificité des enfants de maternelle. Ou encore celui d'une déclinason territoriale équilibrée de l'offre éducative, sur la base d'une « plateforme de loisirs » qui intégrerait les locaux, la mutualisation des ressources et les possibilités de déplacements. Par ailleurs, le « temps pour soi », c'est-à-dire des activités calmes (lecture, jeux manuels, repos) est reconnu comme un élément à part entière de l'éducation.

Le recueil des propositions d'activités périscolaires est en cours et se poursuivra jusqu'à la fin du mois de décembre. Les associations seront ensuite sollicitées pour compléter l'offre d'activités.

Calendrier de la démarche

- Mars 2013 : Délibération du Conseil Municipal qui engage la démarche de PET
- Mai à décembre 2013 : Concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs, institutionnels, associatifs, parents d'élèves et représentants des personnels enseignants et municipaux
- Septembre à décembre 2013 : Définition de l'offre éducative municipale (sports, culture, sciences...)
- Décembre 2013 : Définition du cadre du PET (temps, territoires, parcours éducatifs, gouvernance)
- Début 2014 : Mobilisation du secteur associatif sur la base d'un appel à projets

Objectifs du projet

- Accompagner chaque enfant dans son parcours éducatif dans le respect de son rythme de vie
- Intégrer les familles dans la démarche de réussite éducative
- Assurer un environnement propice à la réussite éducative et affirmer le rôle éducatif de la ville et de ses agents
- Contribuer au développement du jeune enfant
- Favoriser l'intégration sociale des jeunes par l'accès aux loisirs et à l'orientation

Résultats attendus

- La participation des enfants : des enfants épanouis dans leur école et insérés dans leur Ville
- L'adhésion des parents : des familles confiantes dans cette démarche éducative
- La mobilisation des agents : des agents mobilisés par le projet de réussite éducative
- La collaboration des partenaires : des partenaires institutionnels et associatifs, disponibles et engagés dans le PET

Mairie de Montpellier
1, place Georges Frêche
34267 MONTPELLIER cedex 2
Coord. GPS : 43°35'52"N, 3°52'39"E

04 67 34 70 00

Annuaire général
Les délégations
Agglomération de Montpellier
Office du Tourisme de Montpellier

Guide des Ados
Montpellier 2040
Concertation EA
Théâtre Jean Vilar
Blog citoyen
Parc zoologique de Montpellier
Carnegie du Livre
Open Data